

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 70 (1982)

Heft: [4]

Artikel: Courier

Autor: Roland, Monique / Bochet, Jeanne

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276439>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Courrier

L'article de C. Cretton, dans notre numéro de février, sur les « Schoenfilles » a suscité de nombreuses réactions. En voici deux d'entre elles.

Mesdames,

Est-ce vraiment nécessaire que votre journal emboîte le pas à la télévision, l'illustré, etc., et publie, une deuxième fois, en l'espace de deux ans et demi (novembre 1979, février 1982) un article plaignant ces pauvres jeunes filles suisses-allemandes, esquinées et exploitées par ces horribles patronnes.

Défend-on le féminisme en se culpabilisant mutuellement et en créant des tensions ? Dans le même numéro, vous parlez de l'importance pour une femme d'être indépendante financièrement, de garder le contact avec la vie professionnelle. Pour toutes celles qui n'ont pas de maman, sœur, amie... à disposition, par de mari engagé à mi-temps lui aussi, c'est parfois la seule solution pour ne pas laisser des enfants seuls trop longtemps. A propos des jeunes filles vous parlez d'un métier mal rétribué ; bien souvent à cet âge, elles n'ont pas l'occasion de gagner tellement plus. Dans le salaire, il ne faut pas oublier la chambre et la pension tout compris. Le prix de la chambre supplémentaire à offrir, à lui seul fait renoncer bien des couples à l'engagement d'une aide-ménage.

Quand la jeune fille prend ses vacances, elle reçoit Fr. 12.— par jour en plus de son salaire, ce qui met le prix de pension à un minimum

de Fr. 360.— ; la chambre est-elle comprise ou non dans ce prix ? Calculez vous-mêmes. Vous ajoutez Fr. 220.— de salaire pour les trois premiers mois, plus Fr. 25.— d'augmentation tous les trois mois et vous arrivez à un total de Fr. 580.— à Fr. 655.— ; l'assurance maladie se paie en plus. Ces chiffres datent de 1980, s'ils ont changé c'est certainement vers le haut. La personne qui arriverait à se loger et à se nourrir pour Fr. 360.—, chambre indépendante, je l'attends !

Les règlements sont stricts pour les heures de travail et si certaines en font plus de 50, je le déplore, mais en principe on arrive tout bonnement à 44 heures par semaine dans lesquelles sont aussi comprises les promenades de bébé ou du chien ; il n'y a pas que des heures de grand stress, comme vous semblez le croire.

Il existe des femmes qui aiment accomplir certains travaux ménagers et qui parviennent même à communiquer leur joie. Certaines de ces jeunes filles ne savent pas faire grand-chose au ménage en arrivant et repartent avec un bon bagage de connaissances culinaires, d'organisation, etc., et même en parlant couramment le français ; 5 ans après elles savent encore donner des nouvelles en écrivant une longue lettre, toujours en français !

Alors on peut parler d'un apprentissage et si c'est un métier peut-être pas très bien payé, c'est par contre l'apprentissage le mieux payé que je connaisse !

Veuillez agréer, Mesdames, mes salutations les meilleures.

Monique Roland
Vufflens-la-Ville

Madame,

Dans le numéro de février de FS, vous abordez un problème qui m'intéresse beaucoup.

Vous parlez du salaire dérisoire des jeunes filles qui viennent de la Suisse allemande pour apprendre le français. Un franc de l'heure !

N'ayant plus de jeunes filles depuis longtemps, je suis impartiale, mais la question m'intéresse toujours et je regarde ce qui se passe autour de moi.

J'ai appris que le salaire d'une jeune fille, sans compter ce qu'elle reçoit de ses patrons, est fixé pour les impôts à 450 francs par mois pour la nourriture, le logement et le blanchissage. Donc je ne crois pas qu'on abuse en lui donnant le salaire fixé par Pro Filia, de 300 francs par mois pour temps complet. La nouvelle organisation dont vous parlez propose 150 francs pour 24 heures de travail hebdomadaire.

Mais je suis d'accord avec vous pour qu'on trouve une solution qui favorise un séjour bénéfique pour la jeune fille et un rapprochement entre Suisses allemands et Suisses romands. Je vous félicite de soulever le problème des abus et de l'exploitation qui sont un scandale.

J'ai lu votre article avec intérêt et j'apprécie le journal FS.

En vous remerciant, je vous adresse, Madame, mes salutations empressées.

Jeanne Bochet, Genève

Changer le contenu de la « Welshlandjahr », tel est le besoin ressenti dans divers milieux concernés. Ci-dessous, la récente prise de position d'orienteurs professionnels zurichois.

Les conseillers d'orientation professionnelle du canton de Zurich, lors d'une réunion, se sont préoccupés des problèmes inhérents à l'année de ménage en Romandie et ont adopté la position suivante :

Les conseillers d'orientation professionnelle souhaitent que l'année de ménage en Romandie ne constitue plus une solution d'attente, mais soit effectivement une année d'acquisition de connaissances et de clarification pour les jeunes (qui se trouvent devant le choix d'une profession).

Lors d'une journée de travail, les conseillers d'orientation professionnelle du canton de Zurich ont mis au centre de la discussion les questions suivantes, qui appellent des efforts nouveaux et des mises au point appropriées :

Pour quelles raisons, tous les ans, environ 9 000 jeunes filles choisissent-elles une année de ménage en Romandie comme solution d'attente ? Cette solution est-elle conforme au but recherché, c'est-à-dire une préparation à une formation professionnelle déterminée, ou a-t-elle été choisie parce qu'une autre solution ne serait pas supportable financièrement ?

Dessin : brochure « Das Neue Welshlandjahr »



Est-ce que l'orientation professionnelle publique devrait avoir également pour tâche d'encourager la création de groupes préparatoires, dans lesquels les jeunes filles pourraient, avant leur année de ménage en Romandie, être informées des possibilités de formation en Suisse romande et acquérir une meilleure perception d'elles-mêmes et de leur

capacité d'entreprendre les premières expériences professionnelles qui les attendent loin de chez elles ?

Comment pourrait-on s'efforcer d'obtenir pour les jeunes filles le droit — similaire à celui des apprentis stagiaires — à une formation professionnelle régulière (langue, connaissance des problèmes courants, contacts, arts ménagers) pendant l'horaire de travail ?

Quelle alternative aux conditions usuelles d'engagement de volontaires (semaine de 48 heures au minimum ne comportant guère d'objectifs de formation clairement esquissés) pourrait-on préconiser (contrats « au pair », semaine de 30 heures et formation individuelle ou apprentissage ménager avec fréquentation obligatoire d'une école, éventuellement avec un enseignement en allemand de la théorie) ?

Comment les jeunes filles pourraient-elles être mieux préparées et rendues attentives à la possibilité qu'au terme de l'année de ménage en Romandie la formation obligatoire en économie domestique peut être remplacée par un simple examen dispensatoire ?

De nombreuses jeunes filles vont en Suisse romande sans but professionnel ou y développent de nouvelles tendances suscitées par les nouvelles expériences. Comment pourrait-on les aider davantage en vue de favoriser les contacts avec l'orientation professionnelle, la recherche de places d'apprentissage, et éventuellement en leur permettant de faire un « apprentissage d'essai » ?